

Déclaration de franchissement
de seuils de participation
FS/EM/19/2012

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retaites (CIMR) représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Khalid Cheddadi, a déclaré le 3 juillet 2012, avoir acquis sur le marché central, le 26 juin 2012, 27.496 actions BCP, au cours unitaire de 197,5 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite banque.

Suite à cette transaction, la CIMR détient 8.237.655 actions BCP, soit 5,008% du capital de ladite banque.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, la CIMR envisage de poursuivre ses achats sur la valeur concernée.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 26

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières